

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 555

présenté par

M. Dhuicq, M. Mathis, Mme Zimmermann, M. Vitel, M. Gilard et M. Poisson

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa instaure un système collectiviste.